

Compte Invest

Règlement

Introduction

Le Compte Invest est un compte à vue exclusivement utilisé par des personnes physiques pour leurs opérations de placements et d'investissements privés.

Le Compte Invest fait toujours partie d'un portefeuille placements qui comprend également au moins un compte-titres. Les transactions d'investissement (à l'exception de certaines transactions en devises) dans le portefeuille partent de ce compte et entraînent un débit ou un crédit du Compte Invest. Les éventuels revenus et versements (périodiques), tels que les intérêts et les dividendes, ainsi que les frais (périodiques), sont respectivement crédités ou débités sur le Compte Invest.

Conditions

Tout (co)titulaire d'un Compte Invest doit être une personne physique et agir à des fins privées.

Frais

Vous ne payez pas de frais de gestion ni de forfait pour le Compte Invest.

Opérations autorisées

Le compte peut être mouvementé au crédit par tout type d'opération.

Le compte peut être débité pour :

- l'achat de titres (organismes de placement collectif, actions, obligations, produits structurés...);
- la souscription de plans d'investissement (Future Invest Plan ou 'FIP' et plan d'épargne-pension) et
- l'acquisition d'autres produits d'investissement (produits d'assurances placement...) via Nagelmackers ainsi que par voie de virement ou ordre permanent directement vers un compte ouvert auprès de la banque au nom du ou des titulaire(s) du Compte Invest.

Sont par ailleurs interdits :

- l'octroi d'une carte de débit ou d'une carte de crédit ;
- les virements et ordres permanents vers un compte non-ouvert auprès de Nagelmackers au nom du ou des titulaire(s) du Compte Invest (à l'exception des opérations effectuées pour l'acquisition via Nagelmackers de produits d'investissement auprès d'une société partenaire) ;
- domiciliations ;
- les retraits dans une agence ;
- l'octroi d'un crédit sous quelle que forme que ce soit.

Intérêts en cas de solde créditeur

Il n'y a pas d'intérêts en cas de solde créditeur sur le Compte Invest.

Intérêts en cas de solde débiteur

Le Compte Invest ne peut jamais présenter un solde débiteur. En cas de solde débiteur non-autorisé, les intérêts font l'objet d'un décompte mensuel.

Vous trouverez le taux d'intérêt d'application en cas de solde débiteur non-autorisé sur un Compte Invest dans la Liste Générale des Tarifs disponible dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be.

Date valeur et disponibilité des fonds

La date valeur d'une opération est la date à laquelle un montant débité cesse de produire des intérêts ou celle à laquelle un montant crédité commence à produire des intérêts.

Pour les opérations débitrices sur le Compte Invest

Opérations ⁽¹⁾	Date crédit ⁽²⁾ Compte Invest	Date valeur ⁽²⁾
Virement	Immédiatement après réception du montant par Nagelmackers lorsque du côté de Nagelmackers : a) il n'y a pas de conversion, ou b) il y a une conversion entre l'euro et la devise d'un état membre, ou entre les devises de deux états membres. Dans les autres cas, Nagelmackers s'efforcera de créditer au plus vite le Compte Vue Invest.	Jour ouvrable bancaire de la réception du montant par Nagelmackers
Versement à un guichet Nagelmackers	Immédiatement après réception du montant par Nagelmackers	
Encaissement chèque belge	7 jours ouvrables bancaires après réception du chèque par Nagelmackers	2 jours calendrier après réception du chèque par Nagelmackers

(1) Les ordres, versements ou chèques que la banque reçoit après la fin d'un jour ouvrable bancaire (dans la plupart des cas 16h, voir Conditions Bancaires Générales) ou un jour qui ne coïncide pas avec un jour ouvrable bancaire sont supposés être reçus le jour ouvrable bancaire suivant.

Pour les opérations débitrices sur le Compte Invest

Opérations ⁽¹⁾	Date débit ⁽²⁾ Compte Invest	Date valeur ⁽²⁾
Virement autorisé	Jour ouvrable bancaire de la réception de l'ordre par Nagelmackers (sauf date mémo)	

Extraits de compte

Vos extraits de compte sont mis à disposition quotidiennement et peuvent être consultés et imprimés via votre Online Banking.

Vous pouvez consulter et imprimer vos extraits de compte via Online Banking.

Vous pouvez aussi choisir de les recevoir par la poste : les frais d'envoi sont repris dans la Liste Générale des Tarifs (3. Frais de courrier) disponible dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be.

Clôture

En cas de clôture, la totalité des intérêts est redevable immédiatement.

Droit de rétractation

Lorsque l'ouverture du compte s'opère exclusivement à distance au moyen d'un procédé structuré organisé par la banque (c'est notamment le cas pour les ouvertures effectuées via Online Banking), chaque (co)titulaire du compte ouvert à distance peut renoncer à l'ouverture du compte sans frais et sans devoir motiver sa décision. Cette rétractation doit être envoyée par courrier à la Banque Nagelmackers S.A. (rue Montoyer 14 - 1000 Bruxelles) dans les 14 jours calendriers suivant le jour de l'ouverture du compte (en cas d'ouverture via Online Banking, le délai de rétractation commence à courir à la date de la signature électronique de l'ouverture de compte).

En cas de pluralité de titulaires, l'exercice du droit de rétractation par l'un d'eux est opposable aux autres. Il en résulte que la banque procédera directement à l'ouverture du compte avant même la fin du délai de rétractation. Le compte sera par conséquent ouvert et disponible directement sans attendre la fin du délai de rétractation.

Lors de l'ouverture à distance d'un compte, chaque cotitulaire du compte marque son accord exprès afin que la banque procède directement à l'ouverture du compte avant même la fin du délai de rétractation. Le compte sera par conséquent ouvert et disponible directement sans attendre la fin du délai de rétractation.

Si le compte ouvert à distance n'a jamais été utilisé (solde à 0) lors de l'exercice du droit de rétractation, la banque procédera sans frais et sans délai à sa clôture.

Si le compte a déjà été utilisé, la banque ne pourra donner suite à la demande de rétractation que si elle obtient, dans les 30 jours calendriers suivant la demande de rétractation, toutes les instructions lui permettant de traiter la demande (en cas de solde positif, la banque devra notamment connaître le compte sur lequel verser les fonds). Si le compte présente un solde débiteur, celui-ci devra être préalablement apuré et les intérêts débiteurs seront dus à la banque.

Le droit de renoncer à l'ouverture du compte ne s'applique qu'à l'ouverture initiale du compte et en aucun cas aux opérations liées au compte effectuées pendant le délai de rétractation (opérations de paiement/placement et de change, commandes via le point de vente de moyens de paiement... qui ne sont pas sujettes à rétractation).

Lorsque, entre l'ouverture du compte et l'exercice du droit de rétractation, le compte ou tout ou partie des avoirs en compte font l'objet d'une mesure de blocage fondée sur une disposition légale ou réglementaire ou fondée sur une décision de justice (ou équivalente) qui s'impose à la banque (saisie, décès ou incapacité d'un cotitulaire, blocage judiciaire, respect de la réglementation de lutte contre le blanchiment d'argent...), le respect de cette disposition ou décision prime sur l'exercice du droit de rétractation.

Plaintes

Vous pouvez adresser toutes vos questions relatives au Compte Invest à votre agence Nagelmackers.

La banque est particulièrement soucieuse de la satisfaction de ses clients. Dans ce cadre, toute plainte peut être adressée au siège social de la Banque Nagelmackers S.A., à l'attention du service Plaintes, via nagelmackers.be ou via Plaintes@nagelmackers.be, ceci dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque.

Cadre contractuel

La relation contractuelle entre Nagelmackers et ses clients est régie par les Conditions Bancaires Générales de la banque qui complètent le présent Règlement. Ces Conditions Bancaires Générales sont disponibles dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be.

Validité

Le présent Règlement est d'application à partir du **04.12.2023**. En cas de modification, le client est averti au préalable (par exemple par courrier, par annexe aux extraits de compte ou par voie électronique) et toute nouvelle version du Règlement remplace les versions précédentes (sauf mention contraire).

La dernière version du présent Règlement est toujours disponible dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be.

(2) Pour autant que toutes les exigences en matière d'exécutabilité de l'opération soient remplies, entre autres en ce qui concerne une couverture suffisante sur le compte, la formulation et l'exécution de l'opération (claire et complète, correctement signée...) et l'identification (voir Conditions Bancaires Générales).